

Acteur national de premier plan dans le financement de la formation continue des salariés, Opcalia compte :

» **95 000**
entreprises adhérentes

» **3 millions**
de salariés au total

» **650**
conseillers formation répartis sur l'ensemble des territoires, DOM compris.

Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) interprofessionnel et de branches, Opcalia a vocation à soutenir l'investissement formation des entreprises de tous secteurs d'activité.

Partenaire historique du monde sportif, Opcalia accompagne aujourd'hui 1 300 clubs, fédérations et associations. Présents dans chaque région, les Référents Sport Opcalia sont à votre écoute, quelle que soit la taille de votre structure, pour optimiser votre politique de formation à travers une palette de services sur mesure.

UN SERVICE DE PROXIMITÉ

» **Le Référent Sport Opcalia** : un interlocuteur identifié dans chaque région vous garantit un conseil de proximité sur l'ensemble des aspects relatifs à la gestion de la formation (techniques, juridiques, administratifs).

» **Un binôme dédié** : chaque entreprise adhérente à Opcalia bénéficie d'un accompagnement personnalisé par un binôme dédié, composé d'un Conseiller formation et d'un Assistant formation.

» **Une gestion simplifiée** : Assistance administrative ; Réponse rapide à vos demandes de prise en charge ; Gestion en ligne de vos investissements formation (Opcabox) ; Subrogation (paiement direct des prestataires de formation).

» **Une interface avec votre secteur d'activité** : Etudes prospectives emplois-formation ; Observatoire Sport et reconversion ; Ingénierie pédagogique...

Les + Opcalia

- » Opcabox pour une gestion administrative simplifiée.
- » Une offre de formations « clé en main » à tarifs négociés.
- » Un diagnostic RH pour optimiser votre organisation.
- » Infopcalia pour bénéficier d'une veille juridique en temps réel.
- » Un observatoire dédié pour anticiper l'évolution de vos métiers.

Une question, un projet,
un besoin ?

Contactez le Référent Sport
Opcalia de votre région

opcalia.com



Bon à savoir

Observatoire Sport et reconversion

Opcalia a mis en place un observatoire associant l'ensemble des acteurs du monde du sport pour réfléchir aux enjeux de la reconversion des sportifs. Décliné sur sept régions (Ile-de-France, Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire et Bretagne), cet observatoire prend en compte l'ensemble des acteurs du sport : fédérations, clubs, institutionnels, sportifs... Les premiers travaux de l'observatoire Sport et reconversion d'Opcalia seront rendus publics à la fin de l'année 2013. Objectif ? Identifier des pistes d'actions concrètes pour favoriser la reconversion des sportifs.

En savoir +

Télécharger la vidéo *Sport et reconversion : Comment construire un « après » durable ?* sur www.opcalia-events.com

DES PRODUITS SUR MESURE

» **Capital Compétences** : Démarche d'accompagnement de l'entreprise dans la réalisation d'un diagnostic approfondi et global de ses besoins en compétences afin de lui proposer un plan d'action personnalisé (formation, recrutement, organisation...).

» **Prodiat** : Méthodologie de mise en place du contrat de professionnalisation permettant de former un salarié sur un métier tel qu'il est exercé dans l'entreprise, en organisant des temps de formation calculés au plus juste et en mobilisant les savoir-faire internes de l'entreprise.

» **Geflog** : Outil de pilotage et de suivi du plan de formation en ligne : recensement et consolidation des besoins de formation, pilotage des actions par salarié, dispositif et prestataire, gestion des compteurs DIF, édition de tableaux de bord statistiques...

» **Espace Formation** : Plateforme d'inscription en ligne qui recense la totalité des formations collectives cofinancées et à tarifs négociés par Opcalia. Accessible sur l'ensemble du territoire, cette offre s'organise autour de thématiques de formation transversales et sectorielles.

Une information qualifiée

Infopcalia

Réponse sous 48 heures à vos questions juridiques sur la formation :

- info@opcalia.com
- indigo : 0825 86 86 08

Kits méthodologiques

Élaborer et manager son Plan de formation ; Acheter et évaluer une prestation de formation ; Gérer et anticiper les emplois et les compétences...

2 minutes Spécial secteur du Sport

Lettre d'information électronique (3 numéros par an) sur l'actualité emploi-formation du monde sportif.

opcalia.com

Tous les services Opcalia en quelques clics.

Une question, un projet,
un besoin ?

Contactez le Référent Sport
Opcalia de votre région

opcalia.com

Fédérations - Clubs - Associations



Une offre de services emploi-formation dédiée au monde sportif

• **1001 Lettres** : Démarche de formation associant outil multimédia et accompagnement individualisé visant à renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux (communiquer par écrit, traiter des données, utiliser les outils bureautiques) et à développer l'autonomie et la polyvalence des salariés en situation professionnelle.

• **Thandem V2** : Démarche pédagogique qui associe une formation en présentiel et un accès Internet pérenne à une base de ressources sur le handicap et la gestion des ressources humaines afin de faciliter l'intégration et le maintien dans l'emploi des salariés handicapés dans l'entreprise.

DES FINANCEMENTS ADAPTÉS

Au titre du Plan de formation

Structures de moins de 10 salariés

- Prise en charge des coûts pédagogiques en fonction des effectifs de l'entreprise dans la limite de 1 200 euros HT par an et de 30 euros HT par heure de formation.

Structures de 10 salariés et plus

- Prise en charge des coûts pédagogiques, des rémunérations, de l'allocation de formation, des frais annexes (hébergement, transport, restauration) et des autres frais imputables au réel, dans la limite de la capacité d'engagement de l'entreprise.

Au titre de la Professionnalisation

- Contrat de professionnalisation : prise en charge entre 9,15 et 12 euros HT par heure de formation, accompagnement et évaluation
- Période de professionnalisation : prise en charge entre 9,15 et 18 euros HT par heure de formation.
- DIF (Droit individuel à la formation) : 9,15 euros HT par heure de formation, accompagnement et évaluation (jusqu'à 12 euros HT en cas de cofinancement public notamment)

Au titre des Emplois d'avenir

- Dans le secteur non marchand, l'État s'engage à verser à l'employeur une aide à hauteur de 75 % du Smic brut pendant 36 mois. Dans le secteur marchand, cette aide est ramenée à 35 % du Smic brut et à 47 % du Smic brut pour les entreprises d'insertion et les GEIQ.
- La formation des jeunes bénéficiant d'un Emploi d'avenir est obligatoire. Opcalia peut financer jusqu'à 100 % des coûts pédagogiques de ces parcours de formation, grâce au soutien financier du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) et des Conseils régionaux.



Bon à savoir Cofinancements externes

Opcalia mobilise des financements complémentaires (Europe, État, Région, FPSPP) pour les entreprises qui consentent des efforts de formation en direction de publics spécifiques (salariés faiblement qualifiés, seniors, handicapés...).